



Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article130>

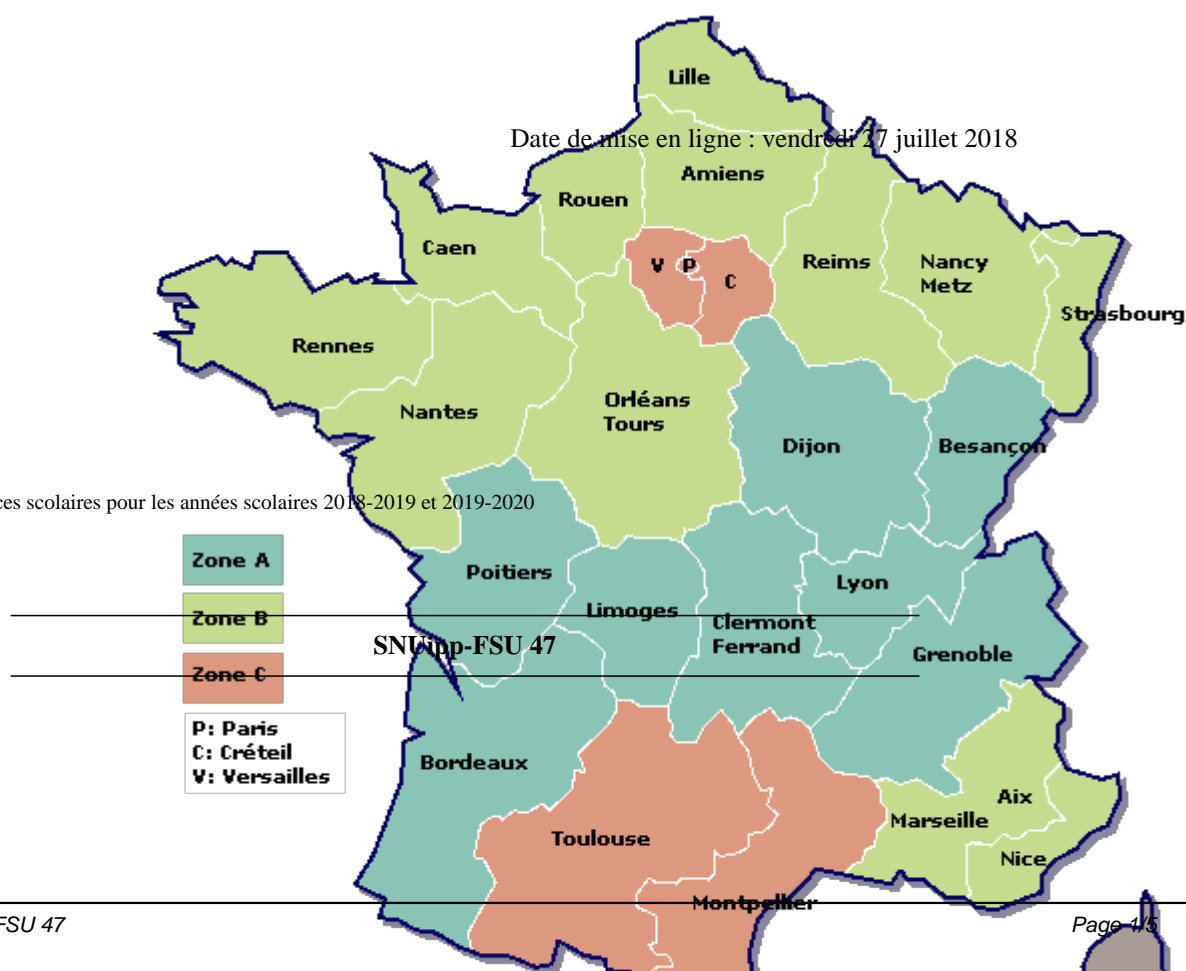
Calendrier Scolaire

- Pratique -

Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2018

Description :

Le calendrier des vacances scolaires pour les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020



[sommaire]

Habituellement, le ministère publie les calendriers scolaires pour une période de trois ans. Depuis le « nouveau monde », ce n'est plus le cas :

- fin juillet 2017, seul le calendrier 2018-2019 a été publié au BO.
- fin juillet 2018, seul le calendrier 2019-2020 a été publié au BO.

Côté alternance des périodes de classe, en 2018-2019 pour la zone A :

- six semaines d'école entre les vacances de Noël et d'hiver ;
- six semaines d'école entre les vacances d'hiver et de printemps ;
- puis 10 semaines d'école entre les vacances de printemps et celles d'été.

Le découpage en trois zones contribue à déséquilibrer les périodes afin d'« Assurer un équilibre dans les flux de voyageurs vers les zones alpines les plus fréquentées »

Calendrier scolaire 2018-2019 :



Calendrier 2018-2019

Publié au [Bulletin Officiel n°26 du 20 juillet 2017](#)

- Rentrée et sortie :
 - La rentrée des élèves sera le lundi 03 septembre.
 - Celle des enseignants le vendredi 31 août.
 - La sortie scolaire se fera le vendredi 05 juillet au soir.

- Ascension ?

Contrairement à 2017-2018, le calendrier scolaire 2018-2019 intègre bien la vacance du vendredi de l'ascension.

Périodes	Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.	Zone B Aix- Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.	Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
Rentrée des enseignants	Vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 03 septembre 2018		
Toussaint	Du samedi 20 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018		

Calendrier Scolaire

Noël	Du samedi 22 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019		
Hiver	Du samedi 16 février 2019 au lundi 04 mars 2019	Du samedi 09 février 2019 au lundi 25 février 2019	Du samedi 23 février 2019 au lundi 11 mars 2019
Printemps	Du samedi 13 avril 2019 au lundi 29 avril 2019	Du samedi 06 avril 2019 au lundi 23 avril 2019	Du samedi 20 avril 2019 au lundi 06 mai 2019
Début des vacances d'été (*)	Samedi 06 juillet 2019		
<p>Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.</p> <p>(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p> <p>Les classes vaqueront le vendredi 31 mai et le samedi 1er juin 2019.</p> <p>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</p> <p>Pour les écoles qui n'ont pas classe le samedi, les congés commencent la veille : le vendredi soir.</p>			

Calendrier scolaire 2019-2020 :

Publié au [Bulletin Officiel n°30 du 26 juillet 2018](#)

Périodes	Zone A Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.	Zone B Aix- Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.	Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.
Rentrée des enseignants	Vendredi 30 août 2019		
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 02 septembre 2019		

Calendrier Scolaire

Toussaint	Du samedi 19 octobre 2019 au lundi 04 novembre 2019		
Noël	Du samedi 21 décembre 2019 au lundi 06 janvier 2020		
Hiver	Du samedi 22 février 2020 au lundi 09 mars 2020	Du samedi 15 février 2020 au lundi 02 mars 2020	Du samedi 08 février 2020 au lundi 24 février 2020
Printemps	Du samedi 18 avril 2020 au lundi 04 mai 2020	Du samedi 11 avril 2020 au lundi 27 avril 2020	Du samedi 04 avril 2020 au lundi 20 avril 2020
Début des vacances d'été (*)	Samedi 04 juillet 2020		
<p>Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.</p> <p>(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p> <p>Les classes vaqueront le vendredi 22 mai et le samedi 23 mai 2020.</p>			
<p>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</p> <p>Pour les écoles qui n'ont pas classe le samedi, les congés commencent la veille : le vendredi soir.</p>			

Rappel du calendrier 2017-2018 :

Périodes	<p>Zone A</p> <p>Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.</p>	<p>Zone B</p> <p>Aix- Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.</p>	<p>Zone C</p> <p>Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles.</p>
Rentrée des enseignants	Vendredi 1er septembre 2017		

Calendrier Scolaire

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 04 septembre 2017		
Toussaint	Du samedi 21 octobre 2017 au lundi 06 novembre 2017		
Noël	Du samedi 23 décembre 2017 au lundi 08 janvier 2018		
Hiver	Du samedi 10 février 2018 au lundi 26 février 2018	Du samedi 24 février 2018 au lundi 12 mars 2018	Du samedi 17 février 2018 au lundi 05 mars 2018
Printemps	Du samedi 07 avril 2018 au lundi 23 avril 2018	Du samedi 21 avril 2018 au lundi 07 mai 2018	Du samedi 14 avril 2018 au lundi 30 avril 2018
Début des vacances d'été (*)	Samedi 07 juillet 2018		
<p>Deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.</p> <p>(*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.</p>			
<p>Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.</p> <p>Pour les écoles qui n'ont pas classe le samedi, les congés commencent la veille : le vendredi soir.</p>			